

(Traduction non officielle)

Emblème officiel thaïlandais

Annnonce du Conseil National d'Investissement (BOI)

N° 2/2565

Objet : Prolongation des mesures de promotion des investissements dans la zone Est de développement spécial (Corridor économique oriental : EEC)

Suite à l'annonce du BOI n° 2/2557 du 3 décembre 2014 concernant les politiques et critères de promotion des investissements ;

Afin d'encourager des investissements continus dans les activités ciblées dans le Corridor économique oriental (EEC) et de clarifier la procédure de demande de promotion des investissements dans cette zone, en vertu des articles 16, 18, 31, 31/1 et 35 de la Loi sur la Promotion des Investissements de l'année 1977 (B.E. 2520), le BOI annonce ce qui suit :

1. Les dispositions de l'article 6 de l'annonce du BOI n° 2/2563 du 15 janvier 2020 concernant les mesures de promotion des investissements dans le corridor économique oriental (EEC) sont annulées et remplacées par les termes suivants :

« 6. Cette mesure s'applique aux demandes de promotion des investissements soumises du 2 janvier 2020 jusqu'au dernier jour ouvrable de 2025, à l'exception des droits et avantages de promotion des investissements accordés sur la base de la localisation dans les cinq zones promues pour des industries spécifiques, à savoir : Plateforme d'Innovation ou Corridor économique oriental d'innovation (EECi), Corridor économique oriental du numérique (EECd) ou Digital Park Thailand, Ville aéroportuaire Est ou EECa, Centre intégré d'innovation médicale Thammasat (Pattaya) ou EECmd et Zone de promotion génomique de Thailand à l'Université Burapha (Bang Saen) ou EECg; pour lesquels les demandes de promotion des investissements peuvent être soumises sans date limite. »

2. Les termes suivants seront ajoutés pour constituer les articles 7 et 8 de l'annonce du BOI n° 2/2563 du 15 janvier 2020 sur les mesures de promotion des investissements dans la zone Est de développement spécial :

« 7. Lorsque le Comité des politiques de la zone Est de développement spécial a annoncé l'application des droits et avantages aux zones promues pour des industries spécifiques en vertu de la loi relative à la zone Est de développement spécial, la période de

soumission des demandes pour la promotion des investissements dans les zones promues pour des industries spécifiques est réputée avoir pris fin.

8. Le BOI est autorisé à publier les annonces de directives pratiques adéquates et à annuler la promotion des investissements dans les zones promues pour des industries spécifiques, conformément à l'annonce du Comité des politiques de la zone Est de développement spécial. »

Cette annonce entre en vigueur à partir du 20 décembre 2021.

Fait le 21 février 2022

Général Prayut CHAN-O-CHA

(Prayut CHAN-O-CHA)

Premier ministre

Président du Conseil National d'Investissement